



transformation
buralistes

Fonds de Transformation

LE GUIDE PRATIQUE

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT

01 44 69 28 81 • www.transformation-buralistes.fr



transformation buralistes

Avec ce dispositif unique, valorisons nos
fonds de commerce pour développer et
pérenniser notre métier.

Bien Cordialement 

Philippe Coy
Président de la Confédération des buralistes

Réinventez votre commerce avec le Fonds de transformation !

Pour mener à bien votre projet de transformation, retrouvez dans ce guide toutes les informations utiles et pratiques pour réinventer votre point de vente. Avec une plateforme à votre disposition tout au long des sept étapes, **développez vos idées et transformez votre commerce en un lieu incontournable pour votre village ou votre vie de quartier.**

C'est quoi le Fonds de transformation ?

Le Fonds est une aide financière accessible à tous les buralistes sans exception. Il a pour objectif de vous aider à **rendre votre point de vente plus performant commercialement**. Pour cela, il s'agit d'améliorer l'esthétique intérieur et extérieur de votre magasin, d'optimiser le parcours clients, de développer de nouveaux services et produits, de rénover votre outil de travail quotidien.

Pourquoi ce Fonds de transformation ?

Le Fonds de transformation a été négocié et conçu **pour que le réseau s'adapte à la situation du marché du tabac mais aussi pour répondre aux nouveaux usages et aux attentes des consommateurs**. Car votre rôle de commerçant d'utilité locale reste fondamental pour les territoires que notre profession anime chaque jour.



LES SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS DE TRANSFORMATION

30 %

C'est le taux de prise en charge sur les dépenses HT

33 000 €

C'est le plafond de l'aide

100 %

C'est le taux de prise en charge de l'audit s'il conduit à des travaux (50% dans le cas contraire)

Un parcours en sept étapes



AUDIT

Définissez
une feuille
de route

DEVIS

Cherchez
des devis

**DOSSIER DE
PRÉVALIDATION**

Envoyez votre
dossier à la cellule
de la Douane
pour pré-validation

**RÉALISATION
DU PROJET**

Faites réaliser
vos travaux



formation
buralistes

forme
pagnement

44.69

form



PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT

01 44 69 28 81 • www.transformation-buralistes.fr



ION
T
aliser
ux

● **DOSSIER DE
DEMANDE D'AIDE**
Envoyez votre
dossier finalisé
à la cellule
de la Douane.

● **PERCEPTION
DE L'AIDE**
Percevez
l'aide financière

● **BILAN**
Transmettez
votre bilan dans
les six mois suivant
la clôture de l'exercice
comptable.



L'audit indispensable première étape de votre transformation

L'audit de votre point de vente en détail

Quelle procédure ?

L'audit du point de vente vous permet d'obtenir une analyse complète de votre magasin. Vous êtes accompagné pour cela par un spécialiste du commerce qui va engager une procédure en trois étapes.

1. L'analyse du point de vente

2. L'audit de la zone de chalandise

3. La feuille de route

Avec les CCI territoriales...

Une expertise au service des buralistes dans la mise en œuvre de leur transformation.

Une convention-cadre de partenariat, signée avec la Confédération des buralistes, officialise l'intervention des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de France – en plus des agences spécialisées laissées au choix des buralistes – dans la réalisation des audits du Fonds de Transformation.

Un partenariat qui permet au réseau des buralistes de bénéficier de la connaissance fine des tissus économiques locaux des CCI et d'une expertise de qualité.



LE POINT FINANCIER

L'AUDIT EST PRIS EN CHARGE À 100 % SI VOUS RÉALISEZ ENSUITE DES TRAVAUX, À 50 % DANS LE CAS CONTRAIRE

LE MONTANT DE L'AUDIT RENTRE DANS L'ENVELOPPE MAXIMALE DES 33 000 €

LE COÛT DE L'AUDIT DÉPEND DE L'AUDITEUR QUE VOUS AUREZ RETENU



« Aider à la réflexion du ruraliste »

L'auditrice

Carole Dumartin

Chargée d'affaires Commerce,
CCI Bordeaux Gironde

« L'audit sert à mettre en exergue les points forts et points d'amélioration du point de vente du ruraliste, l'orienter sur des activités nouvelles sur lesquelles il serait opportun de se positionner pour répondre aux besoins de sa clientèle. **L'auditeur apporte un œil extérieur et n'a pas pour objectif de contraindre le ruraliste** à aller dans une direction qu'il ne souhaiterait pas. Il n'impose pas un plan d'action et respecte le projet du ruraliste sans être donneur de leçons. L'auditeur est aussi un partenaire qui fait avancer la réflexion du ruraliste sur son projet de transformation. »



« Une véritable opportunité »

Les ruralistes

Henri et Elise Cohen

Le Bouscat (Gironde)

« Tout de suite, nous avons considéré l'audit comme une véritable opportunité. À deux reprises, la collaboratrice de la CCI est venue regarder comment nous travaillions, puis elle a réalisé une étude de marché et un bilan financier de l'entreprise. **Il est apparu certaines choses auxquelles nous n'aurions pas pensé seuls** notamment la réorganisation du magasin, avec le déplacement de l'ensemble des activités pour un nouveau parcours client. »



Le devis et les éléments éligibles au Fonds de Transformation

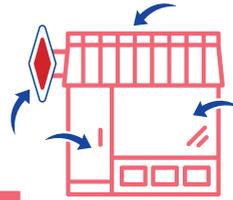


Pour être éligible au Fonds de transformation, vous devez présenter un devis intégrant, au moins, deux éléments extérieurs et intérieurs. Chaque élément éligible requiert un devis obligatoire pour assurer sa pré-validation.

Les deux listes ci-contre présentent en détail les familles de travaux et supports concernés.

Extérieur

x 2



Carotte

(ne comportant pas la mention « tabac »)

Store banne

Ravalement de la façade

Terrasse ou véranda

(située à l'entrée de votre magasin)

Éléments de signalétique sur votre devanture

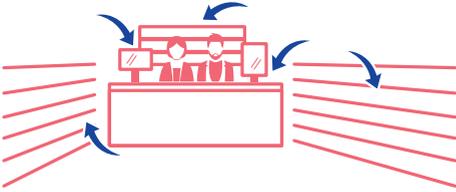
- Enseignes multiservices
- Panneaux commerciaux
- Pictogrammes
- Lettres découpées
- Impressions numériques
- Stickers
- Bandeaux défilants lumineux
- Totem
- Écrans digitaux positionnés sur la devanture à l'intérieur du commerce et visibles depuis l'extérieur

Éléments composant votre devanture

- Éclairage
- Pergolas
- Vitrines fixes ou ouvrantes
- Portes et fenêtres

Intérieur

X 2



Mobiliers destinés à la présentation et à la vente des produits

- Linéaires
- Îlots
- Armoires
- Caissons
- Gondoles
- Vitrines de présentation
- Caves
- Étagères
- Tables et tablettes
- Comptoirs
- Bandeaux
- Plateaux
- Présentoirs

Éclairage

Matériels et équipements destinés à accueillir des produits

- Réfrigérateurs positifs ou négatifs
- Distributeurs de produits d'alimentation en sec ou frais ou de boissons ou liquides
- Matériels ou équipements de cuisines
- Éléments de cuisson

Outils de digitalisation

- Bornes de services pour les encaissements
- Impression de document, abonnements
- Rechargements, prises de commandes
- Sites Internet marchands et applications
- Tablettes à usage de vente
- Solutions de connexion Wifi
- Solutions logicielles de relation client ou
- fidélisation
- Systèmes d'encaissements déportés
- Systèmes d'analyse des flux clientèle
- Systèmes d'affichage dynamique dédiés à l'animation commerciale ou à l'information citoyenne
- Étiquettes connectées
- Outils de géolocalisation

L'ensemble des éléments et accessoires de signalétique intérieure

- Totem signalétique
- Chevalet
- Cadre d'affichage
- Porte-brochure
- Lettres découpées
- Stickers
- Impressions numériques
- Enseignes intérieures
- Pictogrammes
- Écrans digitaux



Les dépenses complémentaires éligibles



Dès lors que votre demande comporte les deux éléments extérieurs et intérieurs (voir pages précédentes), votre projet est également éligible aux dépenses ci-contre.

Travaux

Sols, plafonds, murs, menuiseries, l'électricité, les sanitaires accessibles à la clientèle

Services et conseils

Études de marketing, conseils d'aménagement, conceptions d'architectes, de designer et merchandising

Outils de gestion

Pour les terminaux d'encaissement

Confort et qualité d'accueil

- Diffuseur d'ambiance olfactive
- Matériels de diffusion audiovisuelle notamment télévisions, vidéoprojecteurs, écrans, câblages, antennes, paraboles
- Matériels de sonorisation
- Mobilier de collecte de petits objets du quotidien
- Sas d'entrée
- Climatisation, chauffage

Procédure pour la constitution du dossier

1

L'AUDIT

Vous réalisez un audit avec le conseiller CCI et le prestataire de votre choix. Cet audit préconise les axes d'amélioration potentiels de votre commerce.

→ **Restitution de l'audit**

2

LES DEVIS

Après la restitution de l'audit vous faites réaliser un devis pour chaque dépense éligible par les entreprises de votre choix.

→ **Un devis par dépense, service, prestation**

3

LE DOSSIER DE PRÉVALIDATION

En collaboration avec la plateforme, vous complétez votre dossier de prévalidation incluant la facture acquittée de l'audit. Ce dossier est à envoyer à la cellule dédiée des Douanes gestionnaire du Fonds de Transformation à Boissy-Saint-Léger*

→ **Attestation de prévalidation**

4

LES TRAVAUX

Vous effectuez les travaux par les entreprises de votre choix.

5

LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

À la fin des travaux, le buraliste envoie son dossier* de demande d'aide avec les factures acquittées des dépenses éligibles.

→ **Attestation d'attribution**

6

LA PERCEPTION DE L'AIDE

Le buraliste reçoit la somme de l'aide à la transformation.

7

LE BILAN FINANCIER

Dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, le buraliste transmet son bilan financier à la cellule des Douanes*.



L'annuaire des dépenses éligibles est disponible sur le site : www.transformation-buralistes.fr

La plateforme est également à votre disposition pour répondre à vos questions sur ces éléments et pour vérifier la validité de votre dossier.

01 44 69 28 81

www.transformation-buralistes.fr

* **Tous vos dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :**

Direction interrégionale des Douanes d'Île-de-France
Service de la fiscalité énergétique et environnementale et aides à la filière tabac

3, rue de l'Église
94470
Boissy-Saint-Léger

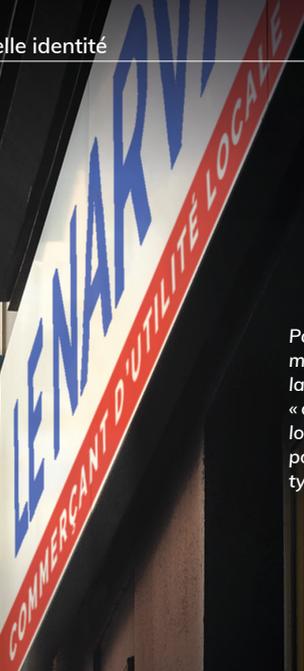


L'identité

Quand le ruraliste
devient

commerçant

d'utilité locale



Parce que chaque magasin est différent, la nouvelle identité « commerçant d'utilité locale » a été conçue pour répondre à tous types de façades.

Donnez de la visibilité à votre transformation

Pour être efficace, la transformation des buralistes doit être visible.

La Confédération des buralistes a donc travaillé avec vos représentants et des buralistes pour lancer la nouvelle identité de la profession.

En officialisant cette identité, le réseau des buralistes renforce son ancrage territorial en empruntant les codes couleurs de la France et en référence à son maillage unique. Avec un emblème historique, la signature commerçant d'utilité locale regroupe les trois grandes valeurs portées par le réseau :

- la vocation de commerçant, essentielle à la vitalité économique des territoires ;
- l'utilité locale dans nos quartiers et villages, avec des services publics et une offre multiservices ;
- le lien social et la convivialité.

Où se procurer les éléments de l'identité réseau ?

Retrouvez toutes les informations auprès de la plateforme : www.transformation-buralistes.fr

Une devanture sobre, efficace et attractive

Votre nom, c'est votre identité !
Le choix de votre nom, du style d'écriture et de la couleur de votre bandeau d'enseigne restent votre choix.

Nouvelle carotte, nouvel emblème.
La carotte rouge historique reste au centre. Son impact est renforcé par la présence du blanc. Le liseré bleu présente un réseau national et responsable, soulignant son utilité de service à l'échelle locale.



La vitrophanie métiers reprend la forme de la carotte interpellant les piétons en présentant vos activités secondaires (au-delà du tabac). Objectif : capter de nouveaux clients !

Les anneaux partenaires rassemblent vos principaux partenaires en un même lieu et donnent plus de visibilité aux marques présentes chez vous. Plus de clarté, au service de votre développement.

Le bandeau « commerçant d'utilité locale » exprime trois notions-clés du métier : la dimension commerçante, l'utilité pour le client et l'ancrage local. Associé à la nouvelle carotte, il symbolise le renouveau de la profession.

Boîte à idées

Activités et tendances de marché



« Qu'est-ce que je pourrais bien vendre de plus ? »

Voici quelques idées simples, piochées chez des buralistes ou dans les tendances du moment. **Faites vos choix.**



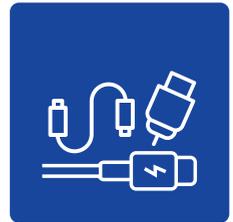
CORNER SNACKING

- 2,8 milliards € de CA en grandes et petites surfaces
- +10% en volume en 2018
- Les catégories les plus dynamiques : salades barquettes, sushi, jus, boissons énergisantes.



BAR À VAPE

- 820 M€ de CA en 2018
- +15 à 20% / an
- 60% liquides (pour les 2/3, des marques françaises) et 40% matériel
- 2 millions de vapoteurs quotidiens et réguliers,
- 12 millions de fumeurs ciblés par la vape (80% des vapoteurs mixent leur consommation)



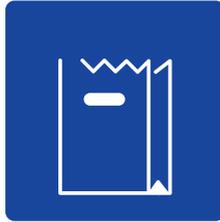
DESCENTE MOBILITÉ / HIGH-TECH

- Objets connectés (maison, bracelets, e-santé, assistants) : +33% de progression en 2018 pour 1 milliard €
- Accessoires (câbles, chargeurs, écouteurs, batteries, protections...) : +25%, soit 400 millions €



ESPACE CAFÉ À EMPORTER

- Deuxième boisson préférée des Français
- 70% de marge sur un café à 1 €
- Le café à emporter concerne 5,3% des français (+50% en 3 ans) : misez sur plusieurs recettes (latte, moka, etc.)
- Les dosettes représentent 50% des ventes



ZONE « VRAC »

- Le vrac, c'est 1,3 milliard € de CA en 2018
- +50% en 2018, x10 depuis 2013
- Top catégories : fruits oléagineux (noix, noisettes, fruits secs), légumineuses, céréales



CAVE À VIN ET/OU BIÈRES DE SPÉCIALITÉS

- 3 milliards euros pour le vin traditionnel en 2018, déclin en volume mais hausse en valeur (recherche de qualité)
- 112M € pour le vin bio, en forte croissance
- Bières de spécialités : 1,5 milliard € à +12,3%
- +33% pour les bières bio à 30 millions €



LAISSEZ VOS PASSIONS S'EXPRIMER !

On vend toujours mieux un produit que l'on aime : vous avez une passion, faites en une offre ! Amoureux de cuisine, fan de sport, touche-à-tout bricolage et jardinage, amateur de pêche, défenseur de l'artisanat et des produits locaux, décoration, chineur de produits vintage... chacune de ces activités représente un marché potentiel.



Ce sont les premiers à avoir sollicité le Fonds de Transformation. En entrepreneurs, ils racontent leur démarche et leurs motivations.

Évelyne et Thierry Gualde

(01)

« Nous avons intégré dans notre transformation une offre d'épicerie salée avec des producteurs locaux. En plus d'une offre élargie, nous voulions un établissement lumineux, et gagner un maximum d'espace de vente. C'est chose faite. »

Caroline Lair (61)

« Nous prenons beaucoup de plaisir à venir travailler dans un espace à la fois joli, chaleureux et surtout fonctionnel. De nombreux clients étaient surpris de trouver des titres de presse qui existaient pourtant

Angélique Matthias

(44)

« L'aide à la transformation correspond à des projets plus conséquents que la précédente aide à la modernisation ou la subvention sécurité. Mais le plus important est que son montant est également supérieur. »

auparavant mais beaucoup moins visibles. Notre diversification est allée naturellement vers la vape (avec un espace conseil dédié), vers la vente de boissons chaudes et froides à emporter, vers l'impression de

Cédric Cavalier

(40)

« Le point de vente est plus lumineux, il met davantage en avant la diversité de nos produits et services. En seulement quelques mois, le chiffre d'affaires a bondi pour les produits high-tech (+500 %), les Parions Sport (+45 %), les jeux de grattage (+5 %). »

photos numériques et d'identité agréées ANTS (nouvelle clientèle jeune), et vers des produits à forte marge (maroquinerie et bijoux). Ce projet a demandé 14 mois mais nous sommes très satisfaits du résultat. »

Dominique Bonnin

(37)

« Offrir une meilleure visibilité à des produits permet de doper les achats d'impulsion et, surtout, c'est toujours plus agréable de travailler ou de faire ses courses dans un lieu moderne et lumineux. »

+15 %
pour le montant du panier/jour

+22 %
de fréquentation/jour pour le premier mois

+23 %
de CA dont +31% pour la presse

Foire aux questions

PEUT-ON UTILISER LE FONDS DE TRANSFORMATION PLUSIEURS FOIS ?

L'aide est attribuée une seule fois par établissement. En revanche, un gérant peut bénéficier d'une nouvelle aide en cas de reprise d'un tabac non transformé.

JUSQU'À QUELLE DATE PUIS-JE BÉNÉFICIER DU FONDS ?

Jusqu'au 31 décembre 2021. Passée cette date, plus aucune demande d'aide ne sera prise en compte.

PUIS-JE FAIRE APPEL À D'AUTRES AIDES (PRESSE, SÉCURITÉ, CCI, AIDES LOCALES, ETC.) SI JE SOLLICITE LE FONDS DE TRANSFORMATION ?

Oui, mais de manière complémentaire. Vous ne pouvez pas cumuler deux aides pour financer un même matériel ou une même prestation.

LE CHOIX DE LA SOCIÉTÉ CHARGÉE DE L'AUDIT EST-IL IMPOSÉ ?

Vous pouvez choisir votre prestataire si celui-ci respecte le modèle d'audit conçu par la Confédération des buralistes et validé par les Douanes. À votre demande, la plateforme peut fournir le modèle d'audit au prestataire choisi. Toutes les CCI de France disposent déjà de ce modèle et sont en capacité de l'appliquer.

QUE REPRÉSENTE LE SEUIL DE 30 % DANS UN PROJET DE TRANSFORMATION ?

C'est la proportion d'apport personnel que les banques sollicitent traditionnellement pour financer des projets. En bénéficiant du Fonds de Transformation vous disposez de l'apport qui vous permettra d'obtenir votre financement et/ou de le négocier aux meilleures conditions.

POURQUOI CERTAINS BURALISTES SONT-ILS BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE DE 40 % DU MONTANT HT DES INVESTISSEMENTS ?

Le fonds doit pouvoir être accessible à un maximum de buralistes, quel que soit leur niveau d'activité. Ainsi, les buralistes qui ont perçu le complément de remise car leur CA tabac annuel est inférieur à 400 000 €) bénéficient d'une prise en charge de 40 %, dans la limite des 33 000 €.

SI DES DÉPENSES VIENNENT S'AJOUTER DURANT LES TRAVAUX, PEUVENT-ELLES ÊTRE PRISES EN COMPTE DANS L'AIDE ?

Oui, il suffit d'envoyer avec votre dossier de demande d'aide les devis et les factures acquittées des dépenses concernées. Si vous n'avez pas atteint le plafond des 33 000 €, elles viendront se cumuler à ce qui vous a été pré-validé

À QUI DOIS-JE ENVOYER MON DOSSIER DE PRÉ-VALIDATION ET MA DEMANDE D'AIDE ?

Votre dossier doit parvenir par courrier à la cellule de la douane dédiée à l'instruction des dossiers de Transformation :

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France
Service de la fiscalité énergétique et environnementale et aides à la filière tabac
3, rue de l'Église
94470 Boissy-Saint-Léger

N'envoyez pas de documents relatifs au Fonds de Transformation à votre douane départementale : ils ne seront pas traités.



Réinventez votre commerce avec le Fonds de Transformation

La plateforme de la Confédération des buralistes
vous accompagne tout au long de votre projet.

01 44 69 28 81

www.transformation-buralistes.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au jeudi, de 9h à 18h
et le vendredi de 9h à 13h30